



Traité Kilaim

Michna 3 - Chapitre 1

הַלֶּפֶת וְהַנְּפוּץ,
וְהַכְּרוֹב וְהַתְּרוֹבֶתוֹר,
הַתְּרָדִים וְהַלְּעוֹנִים,
אֵינָם כְּלָאִים זֶה בְּזֶה.
הוֹסִיף רַבִּי עֲקִיבָא:
הַשּׁוּם וְהַשּׁוּמְנִית,
הַבֶּצֶל וְהַבֶּצֶלְצוֹל,
וְהַתְּרֵמוֹס וְהַפְּלִסְלוֹס,
אֵינָן כְּלָאִים זֶה בְּזֶה.

Le navet et le nafouts (sorte de radis dont les feuilles ressemblent à celles du navet), le chou et le terovtor (sorte de chou dont le cœur est plus fin), les blettes et les leounim (sorte de légume appelé en arabe kataf), ne sont pas des mélanges interdits l'un avec l'autre. Rabbi Akiva a ajouté : l'ail et l'ail sauvage, l'oignon et l'oignon sauvage, le lupin et le lupin sauvage ne sont pas des mélanges interdits l'un avec l'autre.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions